FICHIER QUESTIONS/REPONSES PROCEDURES CNRS 2615025

FORMATION REGLEMENTAIRE A LA CHIRURGIE CHEZ LES MODELES RONGEURS : APPLICATION DIRECTIVE 2010/63/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2010 RELATIVE A LA PROTECTION DES ANIMAUX UTLISES A DES FINS SCIENTIFIQUES

Question 1 :

« Bonjour,

Concernant la consultation n° 2615025, pouvez-vous confirmer si chaque candidat doit obligatoirement couvrir l'ensemble des prestations, avec et sans animaux ?

Réponse 1

Le candidat répondant à l'appel d'offre doit obligatoirement couvrir l'ensemble des prestations objet du présent marché soit :

- ***La formation avec animaux***
- ***La formation sans animaux***

En fonction du besoin de formation, les bénéficiaires de la formation participeront soit :

- ***À la formation avec animaux***
- ***À la formation sans animaux***

Nota Bene : Il est formellement rappelé que tous les échanges concernant la présente consultation s'effectuent exclusivement sur la plateforme PLACE.

Question 2 :

Une offre limitée aux formations avec animaux est-elle admise, ou la capacité à assurer les deux modalités est-elle exigée pour la conformité de l'offre ?

Réponse 2

Une offre limitée aux formations avec animaux ne répondrait pas aux exigences du CCP n°2615025 objet du présent marché.

Nota Bene : Il est formellement rappelé que tous les échanges concernant la présente consultation s'effectuent exclusivement sur la plateforme PLACE.